



Le 23 décembre 2011

RN57 - Aménagements de la route nationale au droit de Micropolis

Les travaux d'aménagements de la route nationale au droit de Micropolis, entre l'échangeur de Saint-Ferjeux et le diffuseur de Planoise, débutés le 26 septembre dernier, sont achevés.

Ils consistaient essentiellement en :

- le prolongement des voies d'entrecroisement existantes entre l'échangeur de Saint-Ferjeux et le diffuseur de Planoise, pour sécuriser et fluidifier les mouvements,
- la création d'une voie réservée pour les bus avec déplacement de l'arrêt de bus actuel situé à l'entrée de Micropolis,
- le déplacement du passage piéton existant, en cohérence avec le nouvel emplacement de l'arrêt de bus,
- la mise en place de feux tricolores sur la route nationale, pour sécuriser les traversées piétonnes,
- l'amélioration de l'accès des parkings extérieurs personnes à mobilité réduites du Parc de Micropolis,
- la reprise des bretelles nord-est et sud-est de l'échangeur de Saint-Ferjeux pour faciliter l'insertion,
- la création d'espaces verts.

Les feux tricolores sur la route nationale ont été mis en fonctionnement ce jour, permettant ainsi l'ouverture des 2 voies d'entrecroisement créées entre l'échangeur de Saint-Ferjeux et le diffuseur de Planoise. Cela permettra de fluidifier l'écoulement du trafic sur le secteur et de sécuriser les traversées piétonnes au droit du site de Micropolis.

Quelques travaux de finition seront encore effectués sur le secteur, en début d'année 2012.

Le budget de l'opération est de 1,9 M€, cofinancé à hauteur de 27,5 % par l'État, 24 % par le Conseil régional, 24 % par le Conseil général et 24,5 % par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB).

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Franche-Comté. La maîtrise d'œuvre est assurée par le Service d'Ingénierie Routière (SIR) de Vesoul de la

Direction Interdépartementale des Routes Est (DIRE). La Division d'Exploitation (DE) de Besançon, de la DIRE assure l'exploitation de la voie.

Les délais ont pu être respectés grâce, notamment, à une bonne collaboration du groupement d'entreprises SACER/Société des Travaux du Doubs, de la Ville de Besançon et de l'Agglomération de Besançon.

Par ailleurs, les études préalables pour la mise à 2x2 voies de l'ensemble de la section comprise entre la Voie des Mercureaux et la Voie des Montboucons se poursuivent. L'objectif de l'État est le lancement de la concertation préalable au titre des articles L300-2 et R300-1 du code de l'urbanisme à l'automne 2012.

Contact :

DREAL Franche-Comté – 17E, rue Alain Savary – 25005 BESANCON CEDEX

Tél : 03.81.21.67.00 – Fax : 03.81.21.69.99

Communication : Patricia DROZ – tél : 03 81 21 67 18

mél : patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr